



## DÉCISION N° 2024-078

Service Pôle Citoyen

ANIMATION DU MARCHÉ DE NOËL  
PETIT TRAIN

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**VU** le contrat de prestation entre la société « Société Française d'Attelage et de Publicité et d'Animation située 37 rue de Bonnières 78270 LA VILLENEUVE EN CHEVRIE et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE ;**CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de proposer un parcours en « Petit train » pour faire découvrir la ville lors du Marché de Noël ;DÉCIDE**Article 1 :****D'APPROUVER** le contrat de prestation pour une animation « Petit train », le samedi 7 décembre de 10h à 18h à l'espace Colette situé 10 rue des Rios.**Article 2 :****DE PAYER** les dépenses sur le chapitre 011 du budget.**Article 3 :****DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.**Article 4 :****DE PRÉCISER** que le montant du présent contrat s'élève à 806 € TTC.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 3 décembre 2024

